

Réponse du Transporteur et du Distributeur à l'engagement 2

Engagement 2

(Demandé par SÉ-AQLPA le 2013-10-25, notes sténographiques, volume 2, page 48)

Vérifier si le compte de frais reporté relatif aux coûts de combustible de HQD inclut les coûts d'achat de combustible par HQD, ainsi que les coûts de subvention au combustible qui font partie des PUEERA.

Réponse

La réponse à cet engagement a été fournie verbalement lors de l'audience du 25 octobre 2013 (notes sténographiques, volume 2, pages 128 à 130).

« Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Bon. C'est l'engagement numéro 2 auquel on va répondre. En fait, la question de maître Neuman a déjà été adressée par écrit dans sa série de demandes de renseignements et je fais référence à la question 1.6a) et je me permets, pour les fins de l'engagement, de lire la question et la réponse.

La demande était la suivante :

Veillez confirmer que les écarts réel/prévision des coûts de subvention au combustible dans le cadre des PUERRA font partie du compte d'écart des coûts en combustible que vous avez déjà. Plus généralement, veuillez énumérer tout ce que comporte ce compte d'écart des coûts en combustible.

La réponse fourni[e] par Hydro-Québec :

Le Distributeur le confirme. Le compte d'écarts couvre l'ensemble des achats de combustible. La composition de cette rubrique est présentée au tableau 2 de la pièce HQD-7, document 6 (B-0028) du dossier R-3854-2013.

Il s'agit de la cause tarifaire deux mille quatorze (2014) du Distributeur.

[...]

Me DOMINIQUE NEUMAN :

... la confusion venait du mot « achat de combustible » que vous utilisez dans votre réponse et donc lorsque vous subventionnez un particulier pour que... pas vous, pas HQ, mais que le particulier achète du combustible, est-ce que c'est inclus dans le compte, dans ce compte?

Mme LYNE DESMARAIS :

R. La réponse est « oui ».

Q. [169] C'est inclus, la subvention... la subvention est incluse. O.K.

R. Oui.

Q. [170] O.K. Je vous remercie. »